

Octobre 2019

INAUGURATION DU NOUVEAU GUICHET UNIQUE RÉGLEMENTAIRE DE MONTOIR

Le 3 octobre dernier, le port de Montoir a inauguré son nouveau « GUR » (Guichet Unique Réglementaire). Ce nouvel outil vient remplacer le vieux site datant de plusieurs années qui ne permettait plus de travailler dans de bonnes conditions sanitaires. Les conteneurs en provenance des pays tiers soumis à visite physique seront dorénavant contrôlés sur ce nouveau site. Quatre quais avec chacun sa zone de contrôle ont vu le jour. Ainsi, les services vétérinaires et douanes pourront contrôler séparément les produits d'origine végétale, animale et même bio. Ce bâtiment de 825 m² se situe sur le terminal à conteneurs TGO et permettra un contrôle nettement plus rapide que par le passé.



LA PUNAISE MARBRÉE TOUJOURS BANNIE DE L'AUSTRALIE ET NOUVELLE ZÉLANDE

Afin de se prémunir contre l'invasion de l'insecte « punaise marbrée » les ministères de l'agriculture de ces deux pays remettent en application la fumigation obligatoire pour certaines marchandises. Il existe pour cela 2 traitements possibles : chaleur ou Fluorure de Sulfuryl. Les frais de traitement seront supportés par les intérêts marchandises. Tant en FCL que LCL, les chargeurs devront fournir les certificats de fumigation contre cet insecte.

<http://www.agriculture.gov.au/IMPORT/BEFORE/PESTS/BROWN-MARMORATED-STINK-BUGS>

IMPORTANT

EXPORT ASIE : TENSION SUR LES ESPACES À BORD ET ÉQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES

Les semaines à venir vont être cruciales chez les trois alliances maritimes. La demande asiatique, chinoise notamment, est en pleine croissance. Concernant les équipements frigorifiques, ceux-ci deviennent des denrées que l'on ne peut encore qualifier de rares mais nous nous en rapprochons rapidement! En effet, certains armateurs se retrouvent très régulièrement à court d'équipements reefer tandis que d'autres ont leurs prises à bord des navires totalement congestionnées.

Il faut aussi noter les **BLANK SAILING** attendus chez tous les armateurs. Il serait annoncé une vingtaine d'annulations d'escales sur les 3 alliances jusqu'au mois de janvier 2020! De plus, des navires partent vers les chantiers navals pour la mise aux normes IMO 2020 et sont retirés des services maritimes. Les armateurs voyant les taux de fret à l'import d'Asie dégringoler décident de retirer des navires pour endiguer la surcapacité de la flotte; d'où un manque de reefers sur la France.

Aussi, le **Nouvel An chinois se déroulera le 24 janvier 2020**. Nous savons que les clients demandent un temps préalable pour le dédouanement des conteneurs avant de les sortir du terminal portuaire. Il faudra donc compter sur des arrivées au maximum semaine 2 ou 3 de l'année 2020. Cela nous amène donc sur des départs de France vers la semaine 48/49.

Préparez-vous à planifier vos exports le plus tôt possible afin de ne pas vous retrouver sans solution au dernier moment!

ASSUREZ!!

Quelle que soit la destination, quel que soit le montant de votre marchandise qui part à l'autre bout du monde, assurez!

Une compagnie maritime n'étant responsable de quasiment rien, nous vous conseillons de prendre une assurance tout risque « Ad Valorem ». Celle-ci couvrira tous les dommages causés à la marchandise durant son transport, si **les réserves sont prises en bonne et due forme à destination**.

Si votre client constate des dommages en ouvrant le conteneur sur son site, et quel que soit le dommage (marchandise mouillée, détériorée, décongelée,...), il doit immédiatement émettre des réserves auprès de la compagnie, du transporteur routier qui a effectué la livraison. Ces réserves sont à faire **sous 72h après livraison maximum**. Par mail, par courrier, sur la CMR, et surtout avec des photos probantes.

Le transitaire de votre client est aussi là pour l'assister dans cette démarche.

Une expertise sera alors mise en place par le commissaire d'avarie mentionné sur le certificat d'assurance que votre client contactera à destination.

L'expertise est la seule et unique voie pour déclencher une indemnisation.